



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56885

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des auxiliaires de puériculture concernant l'avenir de leur profession. La profession d'auxiliaire de puériculture est fondée principalement sur la prise en charge et le bien-être de l'enfant, de son accompagnement ainsi que celui de sa famille. La place de l'auxiliaire de puériculture est auprès de l'enfant aussi bien dans le milieu hospitalier, extra hospitalier que dans le milieu de la petite enfance, dans les structures d'accueil. Or, ces personnels constatent une évolution inquiétante de leur profession qui leur laisse augurer la disparition programmée de leur profession. En effet, le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture à ce jour délivré par le ministère de la santé serait dans un avenir proche délivré par le ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, les auxiliaires de puériculture sont de plus en plus déplacés vers les services d'adultes et personnes âgées et voient ainsi leurs missions perdre de leur spécificité. A côté de cela, elles constatent que progressivement les personnels aides-soignants interviennent dans leur domaine. Enfin, pour ajouter à leurs craintes, elles relèvent l'absence de la spécificité de l'auxiliaire de puériculture dans le rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance remis par Michèle Tabarot, députée des Alpes Maritimes au Premier ministre en juillet 2008 ainsi que la réduction de la proportion des professionnels de la petite enfance dont les auxiliaires de puériculture prévue par la Secrétaire d'État chargée de la famille dans le cadre de la refonte de la petite enfance. Aussi, elle lui demande de bien vouloir répondre aux inquiétudes des auxiliaires de puériculture afin de les rassurer quant à l'avenir de leur profession.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56885

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7618

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)